

Notre projet de service

Véritable moteur d'un Service de Santé au Travail, le projet de service pluriannuel conditionne l'agrément. Il est élaboré par la Commission Médico-Technique (CMT), sur la base d'un diagnostic réalisé à partir des spécificités du territoire, des caractéristiques des adhérents, dans le cadre plus global du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et du Plan Régional Santé au Travail (PRST).

Le projet de service de l'A.P.S.T. de Loir-et-Cher, approuvé - à l'unanimité - par le Conseil d'administration de 6 Janvier 2016, a défini 10 axes prioritaires de prévention.

Le déploiement de ces actions dans les entreprises adhérentes est programmé sur 5 ans (2016-2021).



10 axes prioritaires de prévention

ACCOMPAGNER
l'entreprise dans
la mise en place
d'une culture de
prévention

PRÉVENIR
les risques
chimiques

PRÉVENIR
les troubles
musculo-
squelettiques

PRÉVENIR
la désinsertion
professionnelle

AGIR
sur le travail
précaire

PROTÉGER
la femme enceinte
et l'enfant de
naître

PRÉVENIR
les risques
psychosociaux et
sensibiliser les
entreprises à la
qualité de vie au
travail

PRÉVENIR
les consommations
à risques et
les conduites
addictives

CONTRIBUER
à la veille sanitaire

PRIORISER
les visites